PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

AVIS DE PROMULGATION

Règlement 623-08-26 modifiant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme 254-11-07 afin de modifier le tarif d'honoraires pour l'émission des permis de construction principale pour l'usage résidentiel

AVIS PUBLIC est donné par
Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier

Que le conseil municipal de Saint-Agapit, à sa séance du 1 septembre 2026 a adopté le règlement suivant:

Règlement 623-08-26 modifiant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme 254-11-07 afin de modifier le tarif d'honoraires pour l'émission des permis de construction principale pour l'usage résidentiel

Ledit règlement a reçu les approbations suivantes:

- Avis de motion : 10 août 2026
- Projet de règlement : 10 août 2026
- Adoption du règlement : 1er septembre 2026
- Date d'entrée en vigueur : 21 octobre 2026

Que ce règlement est déposé au bureau de la Municipalité de Saint-Agapit, 1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit où toute personne peut en prendre connaissance et entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Saint-Agapit, ce 21 octobre 2026.

Claude Fortin

_____
Claude Fortin,
directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Agapit, MRC de Lotbinière, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public à l'endroit prévu à cette fin au bureau municipal en date du 21 octobre 2026.

Tel que prévu au règlement 458-08-18, adopté le 27 août 2018 par le conseil municipal, je, Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Agapit, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public sur le site internet de la Municipalité le 21 octobre 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 21 octobre 2026.

Claude Fortin

_____
Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier